

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2011**  
*(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)*

Le conseil communautaire s'est réuni le 27 avril 2011 à 18 H 30 dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de Gérard DELAFONT sur convocation adressée le 18 avril 2011

21 conseillers étaient présents.

*Melle Faivre a été élue secrétaire de séance.*

**Le président rappelle l'ordre du jour unique de la séance : quelle évolution le Pays Dunois souhaite-t-il pour l'intercommunalité ?**

Il rappelle qu'il va participer le jeudi 28 avril à la réunion des élus de la CDCI dont le but est de définir un schéma départemental à présenter au Préfet. Il a donc souhaité recueillir la position de l'ensemble des conseils municipaux.

Il propose dans un premier temps de faire un tour de table et dans un deuxième temps de voir s'il est possible d'avoir une position commune à présenter.

**1 – tour de table :**

1. **Sagnat** : choix : Pays Sostranien (attractivité, scolarité, développement économique)
2. **Villard** : Bonnat et les vallées
3. **Dun** : unanimité pour Bonnat
4. **Lafat** : unanimité pour Bonnat
5. **Fresselines** : partagé 50/50 (Pays Sostranien pour l'attractivité de la ville de La Souterraine et des services – Bonnat pour l'attrait des sites des 3 lacs, complémentaires du développement touristique du Pays Dunois)
6. **St Sébastien** : Malgré l'intérêt touristique des vallées les élus préfèrent s'orienter vers le Pays Sostranien (géographiquement la commune tend vers le tissu économique de La Souterraine)
7. **Méasnes** : unanimité pour Bonnat
8. **Nouzerolles** : unanimité pour Bonnat et contre Pays Sostranien
9. **La Chapelle** : partagé mais majorité tend vers Bonnat
10. **Crozant** : indécis mais majorité tend vers Bonnat
11. **Naillat** : le conseil n'a pas donné son avis : avis du maire : priorité au bassin économique de La Souterraine malgré l'intérêt des sites des vallées.
12. **Maison Feyne** : pas de réunion de conseil municipal : avis du bureau municipal : préfère s'orienter vers Bonnat malgré la logique des services plutôt orientés vers La Souterraine (lycée..)
13. **Saint Sulpice** : unanimité pour l'orientation vers les vallées : cohérence par rapport à la compétence tourisme : complémentarité des éléments structurants : tourisme plus culturel sur le Pays Dunois, tourisme plus tourné vers les activités récréatives et l'hébergement. A été noté comme un point défavorable le déséquilibre économique entre le Pays Sostranien et le Pays Dunois. A été considéré comme point important le caractère d'homogénéité des territoires (ruralité)

**2 – débat sur la position commune à présenter**

Le président indique que la réflexion primordiale doit porter sur les possibilités de projets de développement cohérent.

Les communes souhaitant s'orienter vers le Pays Sostranien (St Sébastien, Naillat, Sagnat) mettent en avant la configuration géographique de leurs territoires, plus naturellement tournés vers

l'attractivité économique et le bassin d'emploi de La Souterraine. Elles reconnaissent toutefois l'intérêt des sites des vallées, et l'homogénéité des problématiques liés au tourisme.

Les communes souhaitant s'orienter vers les territoires des vallées mettent en avant l'homogénéité des territoires : ruralité, possibilité de développement touristique des vallées.

Toutefois, il est mis en relief le problème de la distance géographique et de l'éloignement de certaines communes du canton de Chatelus, qui sont naturellement plus proches du bassin de Boussac.

Le président donne pour information la position du conseil municipal de La Celle Dunoise : favorable à l'intégration des communes du syndicat des 3 Lacs dans un périmètre regroupant la communauté de communes des 2 vallées et celles du Pays Dunois.

En conclusion, les élus, à la majorité, considérant la cohérence des territoires (ruralité, homogénéité des problématiques liées au tourisme), se prononcent pour un périmètre comprenant le Pays Dunois, la communauté de communes Marche Avenir, la communauté de communes des 2 vallées et les communes du Syndicat des 3 lacs et une partie de la communauté de communes de la Petite Creuse. Ils excluent les communes les plus éloignées de la communauté de communes de la Petite Creuse géographiquement mieux orientées vers le Pays de Boussac.